

DIGRAIN SPIRALES ANTI-MOUSTIQUES

SPIRALES INSECTICIDES ANTI-MOUSTIQUES
UTILISATION EXCLUSIVE À L'EXTÉRIEUR

Composition

Prallethrine (CAS 23031-36-9)	0,04% m/m
Apparence (CAS n°51-03-6)	4,4%

Caractéristiques

Apparence	insecticide solide sous forme de spirales
Couleur	spirales vertes

Action

Les spirales sont indiquées pour repousser les moustiques en extérieur. À appliquer sur terrasses, balcons, salons de jardins, campements, zones de pique-nique, rebords des fenêtres...

Mode d'emploi

Séparer deux spirales en prenant le centre de l'une entre le pouce et l'index et en secouant légèrement pour faire tomber l'autre dans la main. Relever la languette du support métallique et en introduire la pointe au centre d'une spirale. Allumer l'extrémité de la spirale et souffler pour éteindre la flamme. La spirale va se consumer en dégageant une fumée blanche parfumée à la citronnelle.

Chaque spirale assurera jusqu'à 8 heures de protection.



Référence et conditionnement

Réf. I1045 : Boîte de 12 spirales - Carton de 24 boîtes

Précautions d'emploi

TP18. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et pour l'environnement. Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

La fiche de données de sécurité est disponible gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : fds@lodi.fr

Pour les instructions de premiers secours, contacter le centre antipoison le plus proche.

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.
Ne pas utiliser en intérieur. Le port de gants est recommandé.
Se laver les mains après manipulation.
Ne pas réutiliser l'emballage.

Élimination

Éliminer le produit non utilisé et son emballage souillé conformément à la réglementation locale en vigueur (Grand public : en déchetterie – Professionnels via une filière de collecte des produits dangereux).